

Épreuves de spécialité du bac 2023 : Mars...et ça repart !

Déjà en février 2022 (lettre d'information n°17) le SYNEP CFE-CGC demandait que les épreuves de spécialité aient lieu, de manière pérenne, au mois de mai de chaque année scolaire. Visiblement cela n'a pas été entendu par notre Ministre car, comme le calendrier le prévoit, elles se dérouleront en mars.

A l'aube des vacances de février, les professeurs de spécialités s'inquiètent et se désolent quant au manque de temps pour préparer au mieux les élèves. Ces délais trop courts sont impossibles à tenir pour faire acquérir des méthodes rigoureuses. De plus, et c'est la nouveauté cette année, les notes obtenues aux épreuves seront intégrées dans les dossiers des candidats sur Parcoursup (jusqu'à présent, seules les notes obtenues à l'écrit et à l'oral de français y figuraient). Le risque donc est que ces notes ne soient pas représentatives du niveau de certains élèves qui ont besoin de plus de temps que d'autres pour intégrer de nouvelles notions. Ainsi, et cela est inquiétant, des élèves préfèrent s'inscrire à des formations hors Parcoursup pour éviter les écueils.

Le SYNEP CFE-CGC a également été informé, par des collègues qui ont assisté à des réunions avec leurs inspecteurs, des éléments suivants : les professeurs de spécialité n'auront que 12 jours pour corriger leurs copies tout en assurant leurs cours en parallèle. Si, comme l'année dernière, les professeurs pourront toujours solliciter 4 demi-journées (avec accord du chef d'établissement) afin d'assurer ces corrections, cela risque fort de ressembler à un parcours du combattant. En effet, les commissions d'entente se tenant les 23 et 24 mars, les épreuves devront être corrigées pour le 5 avril dernier délai et les notes seront visibles sur Parcoursup par les élèves à compter du 11 avril. Il y a fort à parier, après ces dates, que les élèves aient une motivation bien amoindrie durant les cours de spécialités.

Pour le SYNEP CFE-CGC, le chaos engendré par ce calendrier, entrainera des lacunes conséquentes pour la poursuite d'études des élèves dont l'unique responsable sera ce gouvernement qui reste sourd aux alertes des syndicats d'enseignants.

Les usages numériques dans l'éducation

Il y a quelques mois, le directeur général de l'enseignement scolaire Monsieur Geffray a rencontré la CNIL (commission nationale de l'informatique et des libertés) autour de deux sujets : l'individualisation des apprentissages et la protection des mineurs.

Monsieur Geffray estime, à juste titre, qu'il faut « penser le numérique comme un outil subordonné aux objectifs de l'école. Il souligne que l'école doit avoir aussi un rôle de « protection des mineurs ».

En effet les usages du numérique peuvent permettre une connaissance plus précise de l'élève et une individualisation des apprentissages, facteur potentiel de réduction des inégalités.

Mais, d'après une étude réalisée en juillet 2022, près de 90% des « produits d'apprentissage en ligne allaient à l'encontre des droits des enfants » c'est-à-dire que les sociétés utilisant les nouvelles technologies pour favoriser l'enseignement et l'apprentissage étaient en capacité de surveiller les enfants, de collecter des données sur leur identité, leur géolocalisation, leurs fréquentations, leurs activités pendant et en dehors des cours ...et le CNED notamment qui a été, au cours de la pandémie, un outil très largement utilisé par les enseignants et, recommandé par ailleurs par le ministère de l'Education Nationale, s'est révélé problématique en ce qui concerne la protection des données.

D'où l'intervention auprès de la CNIL.

Le SYNEP CFE-CGC espère que le ministère prendra bonne note de cette problématique pour que le numérique, s'il est un enjeu d'avenir au cœur de l'école, soit encadré de lois éthiques et qu'il veille à la suppression des données relatives aux élèves.

Monsieur NDIAYE : nous ne voulons pas de votre pacte...avec le diable !

Le Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse s'est exprimé le 2 février sur *France Inter* afin de préciser la nature des missions du « pacte » enseignant. (traduction : travailler 72 h de plus par an pour gagner 10% supplémentaires par rapport au « salaire moyen, ce qui représente 3650€ annuels »). Pour le SYNEP CFE-CGC, « le salaire moyen » évoqué correspond, en fait, au salaire d'un professeur certifié ayant au minimum 25 ans de carrière !!

La 1ère mission correspondrait à du « remplacement de courte durée, de l'orientation et de l'accompagnement ». Quant à la 2ème, elle donne la possibilité aux enseignants du 1er degré d'enseigner au collège l'heure de renforcement de maths et de français.



Au SYNEP CFE-CGC, nous maintenons fermement ce que nous avons déjà dit en septembre 2022 : la revalorisation doit se faire pour tous les enseignants et sans aucune contrepartie !

Monsieur NDIAYE semble méconnaître la définition exacte du verbe « revaloriser », qu'il galvaude éhontément. En effet, alors que les enseignants souhaitent que le ministre redonne du prestige et de la valeur au métier par le biais d'une augmentation de salaire tant attendue, Monsieur NDIAYE nous propose, lui, de « travailler plus pour gagner plus », ce qu'il appelle fallacieusement « revalorisation »!

Au SYNEP CFE-CGC, nous refusons de « pactiser avec le diable » et nous réitérons notre position : une revalorisation pour tous c'est-à-dire une augmentation de salaire sur la base du travail que les enseignants effectuent déjà chaque jour.

**

Billet d'humeur d'Evelyne du 5 février 2023

Ces « Malgré-Nous » dont Pap Ndiaye semble ne pas vouloir entendre parler !

https://www.synep.org/evelyne_2023.htm#tgakhulcfy

**

NON à cette réforme inutile et injuste des retraites

Manifestations du 7 février 2023 : Encore beaucoup de monde dans la rue pour s'opposer à la réforme scandaleuse des retraites. Nous poursuivrons le combat ce samedi 11 février.

Communiqué intersyndical du 7 février 2023 au soir :

https://www.synep.org/reforme_retraite_communique_intersyndical_7_fevrier_2023.pdf

Appel à une journée de mobilisation interprofessionnelle encore plus forte le samedi 11 février 2023.

Pour beaucoup d'entre vous, cette journée de manifestation est l'occasion de montrer au gouvernement votre désapprobation de cette réforme, sans aucune perte de salaire !

Venez nombreux, vous pouvez encore faire reculer le gouvernement !

La CFE-CGC sera en tête de cortège, nous vous invitons à nous rejoindre massivement et à partager les lieux de manifestations : <https://www.cfecgc.org/actualites/mobilisation-nationale-le-11-fevrier-contre-la-reforme-des-retraites>

Continuez à signer et faire signer la pétition !

Que vous soyez gréviste ou non, que vous puissiez aller manifester ou non, mobilisez-vous et mobilisons-nous tous ensemble pour soutenir la mobilisation intersyndicale et s'opposer à cette réforme avec, dans tous les cas : « **je signe la pétition** », à transférer à vos collègues, vos amis (jeunes et moins jeunes), votre famille....

Tous ensemble disons NON à cette réforme inutile, injuste et brutale !